



F. REIDE, 10, rue de Solférino  
C.C.P. : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10  
Tél. : SUF. 21-38

# Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs  
du Centre National de la Recherche Scientifique

## LE DÉMANTÈLEMENT DU C. N. R. S.

**D**ES menaces plus ou moins déguisées contre le C.N.R.S., le gouvernement est maintenant passé à des attaques directes qui ne peuvent laisser indifférents les personnels techniques et administratifs.

Ils considèrent que la décision du gouvernement de n'attribuer aux Sciences humaines aucun des 245 nouveaux postes de Chercheurs est une mesure tendant au démantèlement du C.N.R.S.

Cette mesure imposée par le gouvernement contre l'avis du Directoire, est sur le plan légal une ingérence inadmissible dans le fonctionnement du C.N.R.S., fonctionnement dont on sait qu'il est assuré par un organisme représentatif de toutes les disciplines scientifiques, le Comité National.

C'est un secteur entier de la connaissance, celui des lois qui régissent l'Homme et les sociétés humaines que le gouvernement prétend étouffer, mettant en cause le but même du C.N.R.S. : la coordination de l'ensemble des branches de la science et leur nécessaire collaboration pour l'Unité du Savoir.

Comment ne pas s'inquiéter également du décret de « rajeunissement » du Comité National, décret qui risque de le priver d'un nombre important de ses membres les plus éminents. Parmi les savants ainsi écartés, ceux qui, à des titres divers conseillent le gouvernement, n'en continueraient pas moins à influencer sur les décisions, mais à l'extérieur du Comité National, dont l'autorité serait encore affaiblie.

Dans le domaine des « menaces », il y a le risque de voir le C.N.R.S. restreindre son activité par la création d'instituts spécialisés dont l'autorité lui échapperait, l'I.N.S.E.R.M. (Recherche médicale) est peut-être à cet égard un premier essai.

De toute façon, la D.G.R.S.T. (Délégation générale à la recherche scientifique et technique) tend de plus en plus à jouer le rôle dévolu au C.N.R.S. par les décrets de 1945 et de 1959 et il y a lieu d'être inquiet de l'orientation et du financement de la recherche effectuée par des voies dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne sont pas démocratiques.

Le budget 1965 enfin, dont le vote est maintenant définitif, traduit cette orientation ; il représente un ralentissement sérieux dans l'expansion nécessaire du C.N.R.S., voire même une régression.

Pour les crédits de fonctionnement,

ceux-ci passent de 329 millions à 366 millions, soit une augmentation de 11 % contre 27 % en 1964, ce qui représente en fait une régression des moyens si l'on considère que l'augmentation de 37 millions est largement absorbée par les augmentations de traitements prévues en 1965, par la hausse des différents matériaux entrant dans la fabrication des dispositifs d'expériences, des appareils achetés à l'industrie, et par l'augmentation des effectifs.

S'il y a une augmentation des effectifs, il faut se rappeler que les 245 postes de Chercheurs et les 280 postes de Techniciens créés l'ont été uniquement sous la pression du personnel, puisque initialement le gouvernement avait décidé qu'aucune création de postes ne serait accordée au C.N.R.S.

L'action engagée par le meeting de la Mutualité ne s'est malheureusement pas poursuivie avec suffisamment de force pour modifier radicalement le scandaleux budget de 1965. Même les nouveaux postes créés qui constituaient un premier recul du gouvernement l'ont été au détriment des crédits d'équipement, ce qui revenait à ne nous couper que les bras, alors qu'on voulait nous couper la tête.

De toute façon, ces créations de postes sont très inférieures aux demandes du C.N.R.S., elles sont encore plus loin de ce qui serait nécessaire pour l'expansion ; elles représentent également une régression puisqu'en 1964 le nombre de créations avait été de 362 Chercheurs et 712 Techniciens, et de plus, comme il n'y a pas de petits profits, la répartition de ces postes entre les différentes catégories (maximum dans les catégories à petits indices) illustre la politique sordide d'économie du plan de stabilisation.

Les conséquences de ce budget se feront sentir sur tout le fonctionnement du C.N.R.S. et sur la situation des personnels Chercheurs, Techniciens et Administratifs.

Nos camarades Chercheurs subissent déjà directement l'insuffisance du budget 1964, puisqu'au cours de la dernière session du Comité National, la promotion au grade de Chargé de Recherche a été refusée à une quarantaine de docteurs, pourtant proposés par la section du Comité National de leur discipline.

N'est-il pas scandaleux que la sélection d'un Chercheur se fasse sur des critères

budgétaires, au lieu de se faire sur la seule valeur scientifique des intéressés ?

Il est souhaitable que la sélection soit sévère, mais à condition qu'il y ait un grand nombre de stagiaires recrutés, qu'ils disposent d'un encadrement scientifique suffisant et qu'ensuite les meilleurs restent au C.N.R.S. ; une autre politique conduirait infailliblement à l'étouffement de la recherche fondamentale.

La situation est donc grave non seulement pour le C.N.R.S., qui est l'âme de la Recherche fondamentale, mais par voie de conséquence pour l'avenir scientifique et technique de notre pays, c'est-à-dire pour le « progrès ». Mais les travailleurs du C.N.R.S. n'ont pas lieu d'être pessimistes s'ils agissent dans l'union avec le soutien de l'opinion publique qui est directement concernée par le progrès scientifique ; il est possible de renverser la situation, les luttes du passé et nos succès en sont la preuve.

Il importe donc de réagir très vite et de mobiliser tous les travailleurs du C.N.R.S. et de l'Université dans cette bataille, c'est ce que nous avons proposé à nos camarades Chercheurs de la F.E.N. à l'occasion de leur X<sup>e</sup> Congrès, qui s'est tenu à Gif les 13, 14 et 15 novembre.

Il faut souligner la haute tenue et le niveau élevé des discussions de ce congrès, qui prouve que nos camarades Chercheurs sont conscients de la responsabilité primordiale qu'ils ont en tant qu'élément fondamental du C.N.R.S. dans l'orientation de la Recherche française.

Nous avons apprécié leur invitation à participer à titre consultatif à leurs travaux ; les camarades de notre syndicat ont, tant dans les commissions qu'en séance publique, apporté leur modeste contribution à cette importante manifestation de l'activité syndicale du C.N.R.S.

Nous espérons que les travaux de ce congrès feront avancer la perspective de lutte unie et efficace pour doter le C.N.R.S. des moyens qui lui sont nécessaires et des pouvoirs lui permettant de remplir son rôle.

Les Techniciens et Administratifs du C.N.R.S. à l'appel de notre syndicat C.G.T. tiendront leur place dans ce combat car ils s'estiment eux aussi responsables de l'avenir scientifique de notre pays.

G. DUPRE

# NOS REVENDICATIONS

## Le projet déposé à l'Éducation Nationale

Réunis en assemblée générale le 1<sup>er</sup> décembre 1964, rue de Solférino, nos collègues de la région parisienne ont constaté, une fois de plus, que l'action syndicale paie.

En effet, alors qu'à la première rencontre (16 octobre 1964) de l'Intersyndicale et du représentant du ministère de l'Éducation nationale rien de sérieux n'avait pu être constaté quant à l'examen de notre dossier, cette fois-ci et consécutivement à l'action des laboratoires, la rencontre fut assez fructueuse.

Reçue par M. Blanchard le 30 novembre 1964, l'Intersyndicale a pu s'entendre dire quelles limites le ministère mettait au projet du C.N.R.S. : celles imposées par le plan de « stabilisation » du pouvoir. Aussi le ministère était réticent pour proposer certaines mesures provoquant des changements indiciaires. Il semble que sur certaines demandes qui avaient été écartées, l'argumentation de nos camarades de l'Intersyndicale ait donné matière à réflexion puisque M. Blanchard reprendra un dernier contact avec le C.N.R.S. avant la rédaction du projet de texte définitif dont le dépôt aux finances sera fait début janvier.

Ainsi donc, une nouvelle étape va être franchie et il importe de ne pas relâcher notre vigilance, tout d'abord pour que le C.N.R.S. reste ferme sur ses propositions, que nous ne considérons que comme un acompte et ensuite pour éviter que le ministère des Finances ne restreigne ces demandes parfaitement justifiées.

C'est ce qu'a parfaitement ressenti l'assemblée générale qui a décidé d'une ultime intervention auprès du C.N.R.S. et du ministère et qui a décidé d'une nouvelle assemblée générale début janvier afin de faire le point et d'envisager les actions qui se révéleraient nécessaires.

Peu après l'assemblée générale, le C.N.R.S. répondait à la demande de l'Intersyndicale en lui accordant une entrevue le 7 décembre 1964. Lors de cette entrevue, il a été précisé à MM. Lefort et Coupry les discussions avec M. Blanchard ainsi que la nécessité pour le C.N.R.S. de rester très ferme sur les demandes qu'il a transmises à l'Éducation Nationale.

Nous avons déjà publié (en juin 64) le contenu du projet du C.N.R.S. Il nous apparaît utile d'indiquer à nouveau les mesures proposées. Ces mesures, rappelons-le, ne représentent pas l'intégralité de la plate-forme intersyndicale, mais, pour l'essentiel, sont contenues dans cette plate-forme et en retiennent trois parties importantes :

- Amélioration du déroulement de carrière et du recrutement pour les catégories B par la prise en considération de la qualification professionnelle d'agents techniques;
- Identité de carrière des dessinateurs (C) avec les techniciens (B);
- Mesures importantes en faveur des catégories D et des petites catégories B.

### LES PROPOSITIONS DU C.N.R.S. :

#### 1<sup>o</sup> Pour les catégories D :

- Fixation du taux des possibilités d'inscription sur la liste d'aptitude à 33 % (actuellement 5 %) (le minimum est d'obtenir au moins 20 % comme les autres catégories A, B, C);
- Retour aux cadences d'avancement identiques aux autres catégories (1 an, 1 an 1/2 et 2 ans à partir du quatrième échelon), cette mesure ferait gagner 1 an dans la carrière;
- Fixation de l'effectif de la 2 D à 33 % au lieu de 20 %,

ce qui permettrait à un plus grand nombre d'agents 3 D d'accéder à la 2 D;

- Accession à la catégorie supérieure pour les agents de 4 à 6 D, dans la limite du 1/6 des recrutements effectués l'année précédente (au lieu du 1/9 des recrutements actuellement, soit une augmentation de 5 % des possibilités de changement de catégorie au titre de l'ancienneté);
- Accession des agents de la catégorie 5 D à la 3 D en commission paritaire (actuellement seulement possible passage en 4 D);
- Création d'exams professionnels pour l'accès aux catégories 1 D, 3 D et 4 D (en plus des commissions paritaires et de dérogations) : ces exams seraient organisés par le C.N.R.S. en référence à ceux existant dans la fonction publique.

Le niveau des exams serait :

Celui de la licence pour la 1 D;

Celui du bac pour la 3 D;

Celui du brevet élémentaires pour la 4 D.

#### 2<sup>o</sup> Pour les catégories C :

- Intégration des dessinateurs en catégorie B et suppression des C, cette mesure donnerait aux dessinateurs une carrière identique aux techniciens.

Cette intégration se ferait à l'indice immédiatement supérieur dans la catégorie B correspondante :

1 C-1 B, 2 C-2B, 3 C-4 B, 4 C-5 B.

#### 3<sup>o</sup> Pour les catégories B :

- Prise en considération pour les professions de techniciens et agents de maîtrise de la qualification professionnelle (au même titre que les diplômés) pour l'accès à toutes les catégories 1 à 5 B, soit :

1 B-ATP, 2B-AT 3, 3 B-AT 2, 4 et 5 B-AT 1.

La rédaction de l'article concernant cette modification sera faite en fonction du projet de l'Intersyndicale prévoyant les modalités d'accès et le passage d'un grade au grade supérieur;

- Relèvement des catégories Ouvriers en leur donnant une carrière normale dans le statut :

Chef d'équipe en 3 B;

Contremaître en 2 B;

Chef d'atelier en 1 B.

L'appellation de P 4 en 4 B et de maître ouvrier en 3 B n'a pas été retenue par le C.N.R.S., celui-ci estimant que la commission paritaire classe en 3 B les maîtres ouvriers sans difficultés (actuellement il n'y a pas de limitation de place) et les P 4 peuvent être classés en 4 B au titre de technicien de laboratoire sur simple demande au Directeur général;

- Pour les catégories 5 à 9 B, accession à la catégorie supérieure au bout de 5 ans minimum dans la limite du 1/6 des recrutements (actuellement 1/9, soit augmentation de 5 % des possibilités de changer de catégorie en commission paritaire);
- Pour les catégories 6 à 9 B, retour aux cadences d'avancement identiques aux autres catégories B, soit 1 an, 1 an 1/2, 1 an 1/2 et 2 ans à partir du quatrième échelon (gain : une année dans la carrière).

#### 4<sup>o</sup> Pour toutes les catégories :

- Fixation à 33 % du taux des possibilités d'inscription sur la liste d'aptitude par la commission de dérogation (augmentation 13 % pour les A, C, B; 28 % pour les D);
- Reclassement et classement de certains diplômés dans le statut notamment :

Classement automatique en 2 A de toutes les écoles nationales supérieures d'ingénieurs ou des Instituts de Faculté — du B.E.I. en 3 B.

Nous pourrions juger, début janvier, en assemblée générale, de l'attitude de l'Éducation nationale vis-à-vis des propositions de notre direction. Nous pourrions alors prendre les décisions nécessaires.

## LA LUTTE DES SALARIÉS DE L'ÉTAT

L'Etat est devenu le patron direct ou non de près de 3 millions de salariés : fonctionnaires, postiers et enseignants, personnels de la S.N.C.F., de l'E.G.F., des Charbonnages, des transports urbains, des collectivités locales, des arsenaux, etc. Son contrôle est presque aussi direct sur les banques, les assurances, la Sécurité sociale et de nombreuses entreprises nationalisées. En bref, un travailleur sur 4 ou 5 est placé sous son autorité.

L'Etat est devenu également depuis quelque temps le patron le plus intransigeant, le plus dur, le patron qui « stabilise » les traitements de ses salariés, celui qui « remanie » les pourcentages d'augmentation afin « d'économiser » quelques francs sur chaque salaire, enfin le patron dont les travailleurs sont assurément les plus mal payés.

Pourtant, nous ne pouvons oublier que l'Etat est aussi le patron qui construit la ruineuse force de frappe, permettant aux économies faites ailleurs de passer dans les bénéfices des entreprises travaillant à sa réalisation; qu'il est le patron dont le budget de prestige croît sans se soucier de stabilisa-

tion; qu'il est le patron accordant aux grosses sociétés des avantages de toute nature (fiscaux, tarifaires, prêts à bon compte, etc.); qu'enfin il n'a pas réussi à freiner la hausse des prix, dégradant ainsi le pouvoir d'achat de ses travailleurs.

Face à ce patron, nous devons présenter un front uni de toutes nos forces, préparer des actions communes progressives et continues. C'est pourquoi la C.G.T. a regroupé toutes ses fédérations des secteurs public et nationalisé en un Comité d'action et qu'elle a proposé la constitution d'un cartel intersyndical des fédérations de toutes tendances du secteur de l'Etat.

Nos militants savent qu'une grève se prépare, s'organise. Il ne suffit pas de lancer un appel, encore faut-il savoir comment cet appel sera reçu et prendre toutes les dispositions pour qu'il soit suivi.

Parce que l'attitude du pouvoir est devenue plus intransigente encore à l'égard des salariés, nous pensons que la lutte pour être victorieuse doit être persévérante, poursuivie

# LE TRAVAIL DES COMMISSIONS DU SYNDICAT

## COMMISSION

### "ŒUVRES SOCIALES"

Le Conseil national du syndicat, avec participation des délégués de province a été reporté du 12 décembre 1964 au samedi 9 janvier 1965, du fait de la grève du 11 décembre.

Sur les deux points principaux à l'ordre du jour il y aura un rapport et des discussions sur le travail des trois commissions décidées par le IX<sup>e</sup> Congrès (l'autre point sera consacré à la défense du C.N.R.S.)

Nous faisons le point sur la situation actuelle de chacune de ces commissions !

- Commission « Personnels sur crédits extérieurs »,
- Commission « Sécurité d'emploi et retraites »,
- Commission « Œuvres sociales ».

## COMMISSION

### "PERSONNELS

### SUR CRÉDITS EXTÉRIEURS"

Depuis le mois de juin — où nous avons fait le point sur l'activité de la commission — le travail a progressé. En attendant de recueillir les réponses à tous les questionnaires envoyés aux sections de Paris et de province, ce qui permettrait de dresser un tableau précis des situations faites aux personnes payées sur des crédits « extérieurs » au C.N.R.S., la commission s'est mise immédiatement à l'étude d'un projet de contrat à faire admettre par les principaux organismes qui distribuent ces crédits. Ceci donnerait aux personnes embauchées sur ces crédits et qui signeraient ce contrat un minimum de garanties.

Après plusieurs réunions et discussions avec le Syndicat national des Chercheurs scientifiques, ce projet de convention a été élaboré et soumis au mois d'octobre à la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique. Une entrevue a eu lieu le 27 octobre 1964 sur ce sujet. M. Maréchal, délégué général, étant empêché, nous avons été reçus par M. Dardel à qui ont été exposées nos propositions. Celles-ci doivent faire l'objet d'un examen. Actuellement, toujours en commun avec le Syndicat des Chercheurs scientifiques, nous demandons une audience à M. Maréchal pour connaître la suite que la D.G.R.S.T. envisage de donner à nos propositions. Mais ceci n'est qu'une première étape. Pour que notre projet devienne une réalité, l'action de tous est nécessaire : aussi bien du personnel C.N.R.S., chercheurs et techniciens, que du personnel sans statut. Des résultats dans ce domaine ne peuvent être obtenus que dans une perspective plus large de défense de la Recherche et du C.N.R.S. qui reste, en 1965, notre objectif principal.

## COMMISSION

### "Sécurité d'emploi et retraites"

En application des décisions du Congrès, cette commission s'est fixé comme premier travail la rédaction d'un document à usage interne amenant des éléments de réflexion et de discussion pour une meilleure sécurité d'emploi et une amélioration de nos systèmes de retraites. Ce document comprendra trois parties principales décomposées comme suit :

#### I. — SECURITE D'EMPLOI

- a) rédaction nouvelle de l'article 46 de notre statut apportant de meilleures garanties sur la sécurité d'emploi ;
- b) proposition de rédaction d'un avenant à notre statut assurant une possibilité de passage des agents du C.N.R.S. dans d'autres secteurs de l'Education nationale (Enseignement par exemple) sans qu'il soit porté atteinte à leur classification.

#### II. — RETRAITES

- a) Evaluation des retraites (I.G.R.A.N. T.E - I.P.A.C.T.E) sur carrières types d'agents contractuels du C.N.R.S.
- b) Etudes chiffrées et comparatives de nos systèmes de retraites complémentaires par rapport à ceux du secteur privé.

#### III. — ETUDES D'AUTRES FORMES DE STRUCTURES DE CORPS DE PERSONNELS DE L'ETAT FONCTIONNAIRES OU ASSIMILES.

En particulier :

- étude du corps de titulaire de la Fonction publique ;
  - étude du corps d'agents du secteur nationalisé E.D.F. et S.N.C.F.
- Ce document comportera donc deux parties bien distinctes :
- la première partie faisant l'objet d'une modification statutaire doit être discutée par le Conseil national et après accord elle doit être présentée à l'Inter-syndicale et être intégrée ensuite à notre plate-forme revendicative ;
  - la deuxième partie consiste en premier lieu à recueillir des documents, à les dépouiller pour rédiger ensuite une étude comparative des garanties statutaires des divers corps de personnels étudiés avec celles qui nous sont offertes par notre statut.

La Commission chargée par le Congrès de prendre contact avec les autres organisations syndicales du C.N.R.S. pour l'élaboration d'une plate-forme commune sur le chapitre des œuvres sociales, a préparé un projet de memorandum qui pourra être proposé comme base de discussion.

Rappelant tout d'abord la responsabilité des organisations syndicales en matière de réalisations sociales, ce memorandum résume les principaux points du programme défini par notre Congrès et formule quelques suggestions concernant les formes sous lesquelles l'action pourra être engagée :

Actuellement, en dehors des actions locales sur des problèmes particuliers, l'action syndicale dans le domaine des œuvres sociales s'exerce essentiellement au travers de l'activité du C.A.E.S. et des commissions existantes (commission longue maladie et aide exceptionnelle, Commission de répartition des logements).

Nos interventions se trouvent donc quelque peu limitées au champ d'activité de ces organismes et nous laissons à l'écart des problèmes très importants tels que : politique du C.N.R.S. en matière de logements (construction, attribution, loyers), de locaux et de personnels pour les installations sociales (infirmerie, crèches, garderies, cantine, etc.), culturelles ou sportives ; moyens de financement de l'ensemble des œuvres sociales.

Nous pensons que les Organisations syndicales et le personnel doivent être informés de ces questions et pouvoir donner leur avis. Nous proposerons donc que les discussions entre les divers syndicats du C.N.R.S. aient comme premier objectif :

- de formuler rapidement des demandes précises concernant les points non abordés jusqu'ici avec l'administration du C.N.R.S. (politique des logements, locaux sociaux pour les laboratoires existants et dans les cas de décentralisation) ;
- de demander les crédits nécessaires au C.A.E.S. pour développer une véritable action sociale et organiser, en liaison avec nos représentants dans cet organisme, l'action pour les obtenir ;
- d'élaborer des positions communes pour donner au C.A.E.S., dans la mesure de ses moyens, le rôle d'un comité d'entreprise.

Ces différents points de vue ont déjà été évoqués avec le syndicat C.G.T. des ouvriers d'Etat qui s'est montré d'accord avec cette orientation.

Lorsque le Conseil National du 9 janvier en aura discuté et mis au point le memorandum préparé par la Commission, les propositions de la C.G.T. seront portées à la connaissance du personnel et soumises en discussion avec les autres organisations syndicales du C.N.R.S.

**La lutte des salariés de l'Etat (Suite de la page 2)**  
jusqu'au bout sous des formes variées. C'est dans cette optique qu'ont été décidées et préparées les journées du 2 et 11 décembre.

Préparées dans l'unité de toutes les organisations syndicales de fonctionnaires, les manifestations du 2 décembre ont été un succès tant en province qu'à Paris. La volonté de poursuite, le sentiment de ne pas en rester là, notre camarade Bertou, à la Bourse du Travail devant plus de vingt mille travailleurs les a rappelés en ces termes : « La lutte ne s'arrêtera pas ce soir, elle ne s'arrêtera pas le 11 décembre au soir, elle durera autant qu'il sera nécessaire. » Dans la perspective d'une action progressive et continue, le 2 décembre a été sans conteste la « plate-forme » qui a permis que la grève de 24 heures, décidée par toutes les fédérations de la Fonction Publique et du secteur nationalisé, soit une réussite sans

précédent. Le 11 décembre a été une journée sans électricité, sans transport, sans école, etc. Les travailleurs de l'Etat ont montré ainsi la légitimité de leurs revendications. L'assimilation des glissements hiérarchiques à des augmentations de salaire, la sous-estimation de l'augmentation du coût de la vie, la volonté de laisser s'aggraver encore le déséquilibre entre secteur public et secteur privé, le refus de reconnaître le droit à des rappels, l'obstination à se dérober à une discussion réelle sur le passé et pour l'avenir, telles sont, en effet, les caractéristiques des décisions arbitraires et conformes à la politique des revenus que le pouvoir prétend nous imposer.

La grève du 11 décembre a été une nouvelle étape de la lutte que les salariés de l'Etat ont décidé de mener ensemble pour imposer l'amélioration de leurs conditions de vie. La C.G.T. ne ménagera pas ses efforts pour le développement et l'aboutissement de cette action dans l'union la plus large.

## Au seuil

### d'une nouvelle année

« Défendre les droits et intérêts les plus immédiats comme les plus fondamentaux des travailleurs » est la tâche que s'assigne notre syndicat C.G.T. Aussi ambitieux que paraisse un tel programme, nous savons que nous pouvons compter pour le réaliser sur le dévouement de nos militants, sur l'appui actif d'un nombre chaque année plus grand de nos collègues, qui font confiance à notre organisation.

Les luttes que nous aurons à mener dans la période à venir exigent la mise en action de toutes nos forces : la recherche universitaire et le C.N.R.S. en particulier sont l'objet de la part du gouvernement d'attaques sérieuses; l'attitude ferme du personnel, son action unie ont fait preuve — comme en juin dernier — de leur efficacité, mais ce serait une grave et dangereuse erreur que de relâcher sur ce plan notre vigilance.

Sur un plan plus général, la Fonction publique et les salariés de l'Etat se sont engagés dans une action d'ensemble contre le « Plan de stabilisation » pour l'amélioration générale des salaires et des conditions de travail. Les techniciens et administratifs du C.N.R.S., en participant à cette action comme à la bataille pour la défense de l'Université et de la Recherche savent qu'ils préparent de cette façon aussi les conditions favorables à l'aboutissement de leurs revendications particulières, notamment la plate-forme intersyndicale.

Notre syndicat C.G.T. est déterminé à faire face à ces tâches multiples, sans pour autant négliger la défense des intérêts particuliers de chacun de nos collègues lorsque cela s'avérera nécessaire.

A la veille d'une nouvelle année de luttes, nous appelons nos adhérents à participer encore plus activement à la vie du syndicat; nous appelons nos collègues non encore syndiqués à venir rejoindre nos rangs pour de nouveaux succès de nos actions unies, pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail.

### “ LE MONDE SCIENTIFIQUE ”

Ce journal est publié par la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques, dont le rôle est de grouper des Unions de travailleurs scientifiques de tous pays assurant ainsi une liaison constante sur le plan international entre ces différentes associations.

L'Union des Travailleurs Scientifiques Français est adhérente à la F.M.T.S. et assure la diffusion du Bulletin de cette fédération.

Dans cette revue nous trouvons des articles de savants du monde entier sur des sujets aussi variés que : les problèmes nucléaires et le désarmement; la science et les pays en voie de développement; nouveaux progrès en vue dans les sciences et techniques; problème d'enseignement scientifique; formation de scientifiques et de techniciens...

Pour recevoir ce journal, souscrivez un abonnement pour quatre numéros, par virement postal d'une somme de 5 F à :

L'UNION DES TRAVAILLEURS  
SCIENTIFIQUES  
20, rue de l'Ecole-Polytechnique, Paris-5<sup>e</sup>  
C.C.P. 12.582-05 - Paris.

- Ingénieurs, Techniciens, Dessinateurs, Ouvriers, Aides de laboratoires, Administratifs, le

### SYNDICAT NATIONAL C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du C N R S

est votre Syndicat; avec lui, luttiez pour :

- Défendre le C N R S et la Recherche Scientifique française;
- Obtenir un budget du C N R S correspondant aux besoins de la Science française;
- Défendre vos droits statutaires;
- Améliorer vos traitements :
  - avec la Fonction publique;
  - dans le cadre du C N R S;
- Obtenir la sécurité de l'emploi;
- Améliorer votre statut, notamment :
  - par la reconnaissance de la qualification professionnelle;
  - l'octroi aux Administratifs d'avantages analogues à ceux des autres catégories;
  - la participation de représentants du personnel à la Commission de dérogation;
- Améliorer vos régimes de retraite (I.P.A.C.T.E. - I.G.R.A.N.T.E. - Sécurité sociale);
- Instaurer de véritables œuvres sociales (cantines, logements, aide sociale, activités sportives et culturelles, etc.);
- La démocratie et la paix.

- Personnels « SANS CADRE » (agents payés sur crédits de fonctionnement, agents sous contrats divers : D.G.R.S.T., D.R.M.E., C.E.A., etc.)

Notre Syndicat lutte pour :  
— défendre vos droits immédiats;  
— obtenir des postes mettant fin à votre situation instable.

- LE SYNDICAT C.G.T. met à votre disposition .

- L'aide et l'expérience de la C.G.T. — la plus grande organisation des travailleurs de notre pays — et de ses fédérations, dont la nôtre, celle de l'Education Nationale;
- Le service régulier de la TRIBUNE DES FONCTIONNAIRES traitant de tous les problèmes de la Fonction Publique;
- Le bulletin mensuel de notre Syndicat vous donnant les dernières informations revendicatives — C N R S et Fonction Publique — le taux des primes, les grilles de salaires et ses pages de documentation;
- Une documentation contenant tous les renseignements sur vos droits à l'avancement;
- Les formulaires permettant de constituer votre dossier en vue de votre défense par les délégués du Syndicat à la Commission paritaire.
- Un service de documentation tenant à votre disposition : Statuts du C N R S, textes de loi, concernant notre cadre, guide juridique, etc.

### BULLETIN D'ADHESION

Nom : .....

Prénom : .....

Catégorie : .....

Laboratoire : .....

Adresse personnelle : .....

Remettre ce bulletin au responsable syndical du Laboratoire,  
ou le retourner au Siège du Syndicat,

**10, rue de Solférino, Paris-7<sup>e</sup>**